

Résolution sur l'accès au numérique dans l'espace francophone

Abidjan (Côte d'Ivoire) | 7 juillet 2019

- CONSIDÉRANT** la stratégie de la Francophonie numérique, *Horizon 2020: agir pour la diversité dans la société de l'information*, entérinée par les chefs d'État et de gouvernements réunis à Kinshasa en 2012, avec pour objectif de contribuer à l'émergence d'une société de l'information démocratique, inclusive, ouverte et transparente, en intégrant la Francophonie à l'économie numérique ;
- SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé « L'accès au numérique dans l'espace francophone », portant sur l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication, examiné lors des réunions de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Québec, en juillet 2018, et à Phnom Penh, en mai 2019 ;
- SOULIGNANT** les nombreux efforts effectués par les pays membres de la Francophonie pour mettre en œuvre des plans, des stratégies et des politiques publiques visant un meilleur accès au numérique, mais rappelant que ces progrès s'avèrent encore inégaux aux niveaux mondial, national et régional ;
- RAPPELANT** l'importance de développer du contenu numérique francophone et d'en faciliter l'accès, de manière à consolider la place du français sur le Web, en accord avec la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- RÉITÉRANT** que l'accès au numérique constitue un levier pour une transformation structurelle des modèles de gouvernance de l'espace francophone et un développement économique inclusif et durable;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 8 au 9 juillet 2019, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

- CONCLUT** que l'accès au numérique est essentiel à l'atteinte des Objectifs de développement durable qui visent, entre autres, à accroître la disponibilité des technologies de l'information et de la communication et à faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à l'Internet à un coût abordable d'ici 2020 ;
- ENCOURAGE** les parlementaires francophones à développer un dialogue et une coopération accrue, afin de renforcer leurs capacités en matière de déploiement du numérique et de réduire les inégalités dans l'accès, les usages et les retombées des technologies de l'information et de la communication ;
- INCITE** les parlementaires francophones à légiférer et à mettre en place un cadre institutionnel et des politiques favorables à un meilleur accès au numérique ;
- INVITE** les États membres à faciliter la création d'un environnement innovant et propice à une croissance de l'économie numérique, notamment par l'implantation des infrastructures électriques et technologiques nécessaires à la généralisation de l'accès à l'Internet à haut débit ;
- APPELLE** les sections membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à mobiliser toutes les ressources et outils à leur disposition afin de soutenir les initiatives de littératie numérique chez les femmes et les aînés, notamment par la formation, l'encadrement et le financement ;
- DEMANDE** aux gouvernements et aux parlements de l'espace francophone d'utiliser les pouvoirs à leur disposition afin d'assurer un accès équitable aux ressources numériques, et ce, peu importe le pays, la situation géographique, le statut socioéconomique, l'âge ou le genre.